

Communiqué



DE PRESSE

Paris, le 18 mars 2019

Achat de véhicules non polluants : réduction du reste à charge pour les plus modestes !

La Métropole du Grand Paris salue la position du Gouvernement

La Ministre des Transports Elisabeth BORNE a déclaré, dans l'édition du dimanche 17 mars 2019 du Parisien, être « favorable à des solutions clés en main comme le microcrédit pour les plus modestes » afin de financer le reste à payer pour l'acquisition de véhicules non polluants après déduction de la prime à la conversion et des autres aides.

Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris, salue et apporte son soutien à ces propositions de la Ministre des Transports qui vont dans le bon sens et sont de nature à répondre à la demande formulée le 7 janvier 2019 auprès du Ministre d'Etat, Ministre de la Transition écologique et solidaire, François de RUGY pour réduire le reste à charge des plus modestes dans le renouvellement de leur véhicule polluant par une voiture propre.

En effet, le Conseil métropolitain du 12 novembre a adopté la mise en place progressive d'une Zone à Faibles Emissions qui réduit la circulation des véhicules les plus polluants à l'intérieur de l'A86 à commencer par les véhicules Crit'Air 5 et non classés quelle que soit leur motorisation dès le 1^{er} juillet 2019, anticipant en cela l'application du projet de loi d'orientation sur les mobilités (LOM).